

À Bolazec, les deux sangliers de Brigitte abattus juste après son décès

Virginie Chenard
(avec Nathalie Com)

● Les deux sangliers domestiques de Brigitte Lavoine ont été abattus, jeudi, deux jours après la mort de leur propriétaire. Cette femme de 67 ans a en effet été retrouvée sans vie, mardi 31 mars, dans sa maison de Bolazec, qui abritait d'autres animaux de compagnie, tous placés grâce à des associations de protection animale.

Une solution avait aussi été trouvée pour les deux sangliers. Mais, vendredi matin, Obélix et son jeune congénère manquaient à l'appel : ils avaient été abattus la veille, sur ordre de la préfecture.

Celle-ci s'explique : « Un des sangliers était en mauvaise santé. Les services vétérinaires ont décidé sa mise à mort. Le deuxième, détenu illégalement, présentait des risques : statut nuisible de l'espèce dans le Finistère, peste porcine. Son contact prolongé avec l'espèce humaine empêchait sa

remise en liberté et la période de confinement ne permettait pas d'autre solution ». Tout en précisant avoir reçu l'accord d'un membre de la famille de la défunte.

« Barbare et disproportionné »

L'information se répand sur les réseaux sociaux, entraînant une avalanche de commentaires entre stupeur, colère et désarroi, y compris chez certains chasseurs.

Christophe Marie, porte-parole de la Fondation Bardot, dénonce la « méthode systématique de l'État qui consiste à abattre un animal sans réelle réflexion. Ce qui s'est passé, c'est barbare et disproportionné ».

M^e Grillon, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit animalier, qui défendait les intérêts de Brigitte Lavoine, est sous le choc : « En France, on n'a pas le droit de tuer un animal domestique sans nécessité, y compris les animaux sauvages en captivité. Il n'y a aucune légitimité à cet acte d'une incroyable cruauté ».



Brigitte Lavoine avait créé l'association La Maison d'Obélix, qui lui avait permis de sauver plusieurs sangliers. Photo archives Le Télégramme